

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 33

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

FRIBOURG

Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin

Fondé le 17 mai 1962, le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin a tenu, en juillet, sa première assemblée générale à Fribourg. Sous la présidence de M. Paul Torche, conseiller d'Etat, cette assemblée a été fort bien fréquentée. En effet, un grand nombre de personnalités, aussi bien masculines que féminines, était présent, manifestant ainsi son intérêt pour le suffrage féminin.

Extraits du rapport présidentiel

La lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive n'ayant appelé aucun commentaire, M. Torche, président, en évoquant le congrès à Fribourg de l'Association suisse pour le suffrage féminin en mai 1962 — deux jours après la fondation du Mouvement cantonal fribourgeois — rappela avec quel enthousiasme celui-ci fut reçu au sein de cette association qui accueillait pour la première fois un mouvement mixte.

Durant l'année écoulée, le principal souci du Mouvement cantonal a été la constitution des groupements régionaux. Il importait en effet de créer, dans chaque district, un comité mixte capable et dynamique. Dès l'automne dernier, des contacts ont été établis et des personnes dévouées, appartenant à tous les milieux et de confessions différentes, se sont mises au travail, et aujourd'hui six districts ont constitué leur comité. Leur tâche, outre de patience et de persévérance, sera peut-être longue. La promotion de la femme, chez nous, devant s'effectuer par étapes.

Cependant, il y a lieu de se réjouir de quelque progrès... A la suite d'une motion parlementaire, des greffières peuvent être nommées dans les tribunaux inférieurs. Plusieurs localités admettent des femmes dans les commissions communales ou bourgeoises. Les partis politiques commencent à inviter les femmes à leur réunions. La commune de Guin peut être citée en exemple. C'est elle maintenant qui rassemble jeunes gens et jeunes filles de 20 ans pour une cérémonie civique afin de leur remettre à chacun un diplôme. Dans ce grand village singinois, huit femmes ont accepté des responsabilités dans des organismes scolaires ou sociaux.

Le président souhaite, en terminant son brillant rapport, que les jeunes filles reçoivent une meilleure instruction civique afin que les Fribourgeoises, le moment venu, soient en mesure de faire face à leurs responsabilités. Si, malheureusement, dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, qui ont accepté le suffrage féminin, la participation des femmes aux scrutins est encore trop faible, ceux-ci n'ont qu'à se louer de la façon intelligente et raisonnable dont celles qui ont accepté de participer à la vie publique remplissent leurs fonctions.

Un écho du congrès de l'Association suisse, à Thoune

Il appartenait à Mme Joye-Thévoz, vice-présidente, d'apporter quelques précisions sur cette journée. Elle donna lecture de la ré-

solution qui fut votée à ce congrès, qui s'élevait avec force contre l'inégalité des primes prévues dans le nouveau projet de loi sur l'assurance-maladie (25% de plus pour les femmes) puis elle fit part de l'intérêt qu'a suscité la conférence du ministre Zellweger. Il a vivement regretté que la Suisse n'ait pas accordé sa politique intérieure aux démarches de sa politique étrangère... La Suisse, en donnant son adhésion au Conseil de l'Europe devait aussi souscrire sans réserve à la Déclaration des droits de l'homme qui implique l'égalité des droits des deux sexes. M. Zellweger ne comprend pas l'attitude des citoyens qui n'accordent pas cette dignité aux femmes suisses. A ce propos, une seconde résolution a été votée à Thoune, priant instamment les autorités fédérales de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accorder aux femmes suisses les droits politiques. Mme Joye remercie toutes les personnes qui, dans le cadre du Mouvement cantonal, ont accepté de soutenir les femmes dans leurs efforts.

Future loi sur l'exercice des droits politiques

Les questions statutaires étant réglées, le comité est réélu dans son ensemble : président : M. Paul Torche, conseiller d'Etat ; vice-présidents : Mme Joye-Thévoz, M. Gérard Glasson, député et journaliste, M. Pierre Currat, député et secrétaire syndical ; secrétaires : M. André Favarger, chef de service, et Mme G. Verdon, journaliste ; trésorière : Mlle Julia Pilloud, professeur ; membres : M. Joseph Cottet, député, Mlle Probst, institutrice, et M. Robert Morizod, secrétaire syndical.

Me Jean Castella, avocat et député, exposa devant un auditoire très attentif les tractations en cours afin de pouvoir introduire dans la future loi sur l'exercice des droits politiques, qui est à l'étude, un article autorisant les communes à accorder, à l'échelle locale, une carte d'électrice à leurs habitantes. La commission parlementaire est acquise à cette innovation. Cependant un problème se pose... Est-il indispensable de modifier la Constitution cantonale ? Les avis étant partagés, on a confié à un juriste de Suisse alémanique le soin d'étudier la question, afin de savoir si cette innovation peut être introduite par simple voie législative. Quelques personnalités donnèrent leur avis, mais l'assemblée unanime souhaita un rapide aboutissement de ce postulat et délégua ses pouvoirs au comité pour prendre, à cet effet, toutes les mesures nécessaires.

Si l'on se rapporte au scrutin du 1er février 1959, sept communes du canton, dont la ville de Fribourg, se montrèrent favorables au suffrage féminin. Il serait donc juste et raisonnable que les communes qui le désirent puissent donner aux femmes le droit de vote en matière communale. C'est dans le cadre de la commune que la femme devrait pouvoir s'initier à la vie civique.

Après bien des cheminements, le suffrage féminin gagne tout doucement du terrain... Il est reconfortant de voir des hommes de bonne volonté collaborer à sa réalisation. Proche ou lointain, le suffrage féminin apportera certainement au pays de Fribourg des forces nouvelles dont toute la communauté sera bénéficiaire.

G. Verdon

VAUD

A la Source

Dès le printemps 1964, La Source, école romande d'infirmières de la Croix-Rouge, aura une nouvelle directrice, Mlle Charlotte von Allmen, diplômée de l'Institut des ministères féminins de Genève et infirmière de la Source. Mlle von Allmen se prépare à sa future tâche à l'Université de Wayne State, USA ; puis elle visitera, grâce à une bourse de la Croix-Rouge, du Conseil de l'Europe et de la Source, divers hôpitaux et écoles, tant aux USA qu'en Europe.

Au Centre équestre du Chalet-à-Gobet

Le personnel comprend, entre autres, les professeurs d'équitation, deux maîtres d'écuries, deux dames professeurs d'équitation (elles s'occupent également des travaux de bureaux) et quatre filles d'écuries... On ne s'attendrait normalement pas à trouver du personnel féminin dans le service d'écuries, cependant, quatre blondes et appétissantes anglaises accomplissent pour leur formation, deux ans de travaux d'écuries et un an de service de manège. Chacune d'elles est responsable de sept à huit chevaux et reçoit un salaire mensuel de 500 fr., non-nourrie, mais logée. Leur service souvent débute dès 5 h. 30 du matin. Elles vont chercher le fourrage, arrangeant les litiers et préparent les chevaux pour l'écolage ou la sortie, elles les étrillent, surveillent le matériel et assurent ordre et propreté des écuries.

GENÈVE

Un foyer pour apprenties-ménagères

Ce foyer, dont l'organisation s'inspire de celle du « Anny Hug Heim » de Zurich, a pour but de revaloriser la formation ménagère, en donnant à des jeunes filles qui ne désirent pas aller à plein temps dans une famille, la possibilité de faire un apprentissage ménager et de jouir de la vie communautaire d'un foyer. De plus, la formule adoptée par notre foyer permet à des ménagères qualifiées et à des mères de jeunes enfants, qui vivent dans des appartements trop petits pour pouvoir y loger une jeune fille, d'être aidées dans leur travail et de participer à la formation ménagère de jeunes apprenties.

APPRENTIES

Le foyer accepte des jeunes filles de 15 à 18 ans venant de Suisse romande, de Suisse alémanique et du Tessin, mais sachant déjà un peu de français pour pouvoir suivre les cours ménagers donnés dans cette langue. Ce foyer est tout particulièrement recommandé aux jeunes filles désirant plus tard faire des études de nurse, d'aide-soignante ou à des jeunes filles de 15-16 ans encore indécises quant à leur avenir professionnel et qui désirent acquérir une formation ménagère de base, utile à toute femme, future épouse et mère de famille.

ORGANISATION

Le travail ménager que les apprenties accomplissent trois jours entiers et trois demi-journées par semaine auprès de patronnes ménagères qualifiées, paie la pension dans le foyer dirigé par une personne compétente. Un argent de poche de 25 à 35 fr. par mois est versé aux jeunes apprenties. La direction du foyer responsable de la formation ménagère et signataire du contrat d'apprentissage, demande que la somme correspondant aux allocations familiales et de formation professionnelle lui soient versées.

L'appartement de huit pièces qu'occupe le Foyer dans les tours de Carouge a été mis à notre disposition grâce à la bienveillance de la municipalité de la Ville de Carouge.

Le Foyer des Tours de Carouge est une des nombreuses créations de l'A.J.E.T.A., Association d'aide aux jeunes travailleurs et apprentis, dont le siège est à l'Office cantonal de la formation professionnelle, département du commerce, de l'industrie et du travail, Genève.

26 et 27 octobre prochains

Election du Conseil des Etats

Les assemblées de commune, électrices et électrices pour Vaud, Neuchâtel et Genève, éliront leurs députés au Conseil des Etats les 26 et 27 octobre. Tout citoyen, homme et femme (toujours pour Vaud, Neuchâtel et Genève seulement) peut être élu au Conseil des Etats.

Le dépôt des listes a été fixé au lundi 30 septembre à midi. Les électrices des trois cantons romands doivent savoir dès maintenant que cette importante élection les regarde. Nous y reviendrons le mois prochain.

NEUCHÂTEL

Puériculture

A Neuchâtel, le Centre de puériculture, fondé et dirigé depuis vingt ans par la doctoresse Guéysaz, va étendre son activité avec l'aide de la Ville et de Pro Juventute ; il met gratuitement une infirmière-puéricultrice visitante au service des mères et des enfants.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées. Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44

Comité international des infirmières

Partout les mêmes problèmes urgents : recrutement du personnel, équipement des hôpitaux

La célébration du centenaire de la Croix-Rouge — en août-septembre 1963 — a donné l'occasion d'organiser en Suisse des rencontres de groupements intéressés dans les soins aux malades et aux blessés.

C'est ainsi que le Conseil international des infirmières avait convoqué son comité directeur à Genève, du 5 au 10 août. Prés de cent personnes, représentant les associations nationales de 59 pays du monde entier, les membres honoraires et les responsables des différentes divisions du Secrétariat central à Londres ont étudié et approuvé le travail accompli, et donné au bureau exécutif des directives concernant les nouvelles tâches à entreprendre.

Il ressort de ces journées d'études que, tout au tour du monde, les problèmes essentiels sont, d'une part, le recrutement en nombre insuffisant de personnel infirmier qualifié — et ce recrutement dépend en grande partie des conditions financières et sociales offertes dans la profession — d'autre part, de l'équipement des centres hospitaliers dans lesquels le personnel infirmier est appelé à travailler.

A la séance d'ouverture, le Dr Kürsteiner, représentant l'Office fédéral de la santé publique, souhaita la bienvenue aux participants et formula le vœu que l'activité d'infirmière ne soit pas trop fonctionnarisée, qu'elle reste ouverte à l'initiative privée et que ceux qui se consacrent aux malades restent fidèles aux principes de base de leur code moral : « foi dans les libertés essentielles de l'humain » et dans la protection de la vie humaine.

La présidente du Conseil international des infirmières, Mlle Clamogoran, Rouen, remercia le Dr Kürsteiner et les hôtes suisses de leur accueil. Deux réceptions furent offertes aux participants de cette rencontre, l'une par les autorités de la Ville et du Canton de Genève, l'autre, à l'Athénée, au lieu même où se réunit le premier comité de la Croix-Rouge, par le Comité international et par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Rectification

Mlle E. Kammacher, députée, nous signale qu'une erreur s'est glissée dans le texte du compte-rendu de sa récente causerie sur l'activité des femmes au sein du Grand Conseil de Genève, à savoir qu'elle n'a jamais été présidente de la Commission des travaux publics.

Une présidente pour l'AGE

L'Association générale des étudiants de l'Université de Genève sera présidée pendant une année par une étudiante, Mlle Isabelle Wakker, qui prépare sa demi-licence en théologie. La jeune présidente est le seul membre féminin du bureau de l'AGE, tandis que le conseil compte quelques étudiantes.

Un premier prix

Une artiste genevoise, Mlle Rose-Marie Eggmann, s'est vu attribuer le premier prix pour son projet de tapisserie destiné à la décoration de la salle du Grand Conseil de Genève. C'est Mme Denise Binet qui exécutera le tissage. Le deuxième prix de ce concours est aussi allé à une femme, Mlle Janine Arthur.

Abonnez-vous à la

Librairie circulante RICHARD

6, rue de la Tour-Maitresse
Téléphone 25 00 11

Grand choix d'anciens livres et toutes les nouveautés françaises et anglaises

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

